

Madame Elisabeth Borne  
Hôtel de Rochechouart 110  
Rue de Grenelle  
75007 Paris

Ploërmel, le 09 mai 2025

*Copie : Madame Hélène Insel, Rectrice de l'académie de Rennes*

Objet : Situation extrêmement préoccupante liée au gel des remplacements dans les établissements scolaires de la région académique Bretagne.

Madame la Ministre, *chère Elisabeth,*

Par l'intermédiaire de plusieurs chefs d'établissement et de représentants de parents d'élèves, j'ai été alerté d'une situation extrêmement préoccupante affectant de nombreux établissements scolaires - qu'ils soient publics ou privés sous contrat - en Bretagne : le gel quasi total des demandes de suppléance depuis les vacances de printemps empêche désormais le remplacement des enseignants absents, y compris pour des absences de longue durée.

Cette mesure, que vos services justifient par des contraintes budgétaires, a des conséquences graves et immédiates. Dans de très nombreux établissements, des élèves se retrouvent sans enseignement dans des disciplines fondamentales, parfois à quelques semaines d'épreuves nationales telles que le brevet ou le baccalauréat. Une telle rupture de la continuité pédagogique, sans précédent dans notre académie, est inacceptable.

Je souhaite notamment attirer votre attention sur les situations du collège Saint-Hilaire d'Allaire, le lycée Mona Ozouf de Ploërmel ou encore du collège Sainte-Marguerite-Marie de Josselin, tous trois situés dans ma circonscription.

- Au collège Sainte-Marguerite Marie, depuis février, une enseignante de français et de latin est absente, sans qu'aucun remplacement n'ait pu être mis en place. Pourtant, une candidate diplômée, identifiée par l'établissement, était prête à assurer l'intérim. Vos services ont refusé sa prise de poste, invoquant l'épuisement total du budget alloué aux remplacements pour l'année scolaire en cours.
- Au lycée Mona Ozouf, une professeure de sciences médico-sociales n'est pas remplacée depuis le mois de mars. Motif : à défaut de titulaires disponibles, le rectorat ne disposerait pas des moyens financiers pour recruter un suppléant.
- Au collège Saint-Hilaire d'Allaire, une enseignante de français est actuellement absente et bientôt un enseignant d'Education Physique et Sportive le sera (opération chirurgicale programmée) ; sans qu'aucune solution pérenne de remplacement ne soit proposée. Le remplacement de la professeure de français s'effectue dans le cadre d'un dispositif d'heures

« pacte » rémunérées, en nombre insuffisant pour assurer une continuité pédagogique jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le maintien des cours est donc fragile et incertain.

Ces cas ne sont pas isolés. Les témoignages recueillis dans plusieurs établissements publics et privés de l'académie font état d'enseignants non remplacés depuis plusieurs semaines, alors même que des solutions internes ou des candidatures qualifiées existent.

Dans l'enseignement privé sous contrat, certains suppléants, directement recrutés par les directions des établissements, ont même dû interrompre leur mission faute de financement par le rectorat. Une telle situation provoque incompréhension, frustration et un profond sentiment d'abandon, aussi bien au sein des équipes pédagogiques que chez les familles.

Pour pallier ces absences, des enseignants en poste se voient contraints d'assurer des remplacements en urgence. Ces heures supplémentaires, souvent effectuées à titre bénévole, dégradent les conditions de travail et affectent le climat au sein des équipes éducatives.

Aujourd'hui, du fait du non-remplacement de professeurs absents, c'est l'ensemble du tissu scolaire breton, public comme privé, qui se trouve fragilisé. Or, il est inacceptable que des considérations financières remettent en cause l'effectivité du droit à l'instruction, que l'État doit garantir de manière équitable pour tous les élèves.

Les syndicats scolaires avaient d'ailleurs pris soin de m'alerter sur ce sujet dès la rentrée scolaire. Ceux-ci dénonçaient, dès septembre-octobre 2024, l'insuffisance des moyens de remplacements alloués pour l'année scolaire. Quelques mois plus tard, leurs craintes se confirment pleinement.

Si je comprends les difficultés de recrutement et certaines tensions budgétaires rencontrées par l'Éducation nationale, elles ne sauraient justifier le non-remplacement d'enseignants absents. La continuité des enseignements n'est ni un luxe ni une variable d'ajustement : elle constitue une obligation de l'État envers tous les élèves, quels que soient leur établissement et leur statut.

Aussi, concernant l'académie de Rennes, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître avec précision :

- Le montant des crédits initialement prévus pour les remplacements dans les établissements publics et privés sous contrat pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- Les raisons pour lesquelles ces moyens ont été épuisés aussi précocement ;
- Les critères actuellement retenus pour le traitement des demandes de suppléance, ainsi que les perspectives d'ajustement budgétaire permettant un retour à la normale avant la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, je tiens à souligner la nécessité, au-delà du seul remplacement des enseignants absents, de réfléchir aux moyens de compenser les heures de cours perdues, en particulier dans les classes à enjeux pédagogiques élevés.

Nous avons collectivement la responsabilité d'assurer à chaque élève une scolarité stable, continue et équitable, sans distinction entre les statuts des différents établissements. Il en va de la crédibilité de notre système éducatif et du respect dû aux familles et aux équipes pédagogiques.

Dans l'attente, tout en restant à votre disposition pour tout échange sur ce sujet, recevez, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Paul MOLAC

